

Votre compte ameli vous simplifie la vie ! La CPAM des Flandres vous accompagne afin de profiter des nombreuses fonctionnalités de votre compte.

Zoom sur la déclaration de perte, vol, ou de dysfonctionnement de votre carte Vitale en ligne

Vous avez perdu votre carte Vitale, elle a été volée ou elle ne fonctionne plus ? Prévenez immédiatement votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie directement en ligne, depuis votre compte ameli :

- Connectez-vous à votre compte ameli. Repérez l'onglet « Mes démarches » puis la rubrique « Effectuer une démarche ». Cliquez sur « Déclarer la perte ou le vol de votre carte Vitale » ;
- Choisissez le motif de votre déclaration (perte, vol, dysfonctionnement) ;
- Sélectionnez le bénéficiaire concerné (vous-même ou vos enfants de moins de 18 ans) ;
- Vérifiez les informations qui s'affichent (état-civil, adresse postale, adresse e-mail) ;
- Validez votre déclaration.

Votre déclaration déclenche automatiquement l'envoi postal d'un formulaire de demande de carte Vitale à votre domicile. Pour aller plus vite, commandez directement votre nouvelle carte Vitale depuis votre compte ameli et ne tenez pas compte du formulaire papier.

Vous recevez votre carte Vitale sous 2 semaines environ. En attendant de recevoir votre nouvelle carte Vitale, utilisez l'attestation papier qui justifie de vos droits à l'Assurance Maladie, téléchargeable en 2 clics via votre compte ameli.

Important : en cas de dysfonctionnement de votre carte Vitale, pensez à la retourner à votre CPAM.

Bon à savoir : dès lors que vous faites votre déclaration, votre carte Vitale est automatiquement bloquée et donc inutilisable.

Le saviez-vous ?

Vous pouvez déclarer la perte, le vol ou le dysfonctionnement de votre carte Vitale depuis l'appli ameli pour smartphone et tablette. Vous pouvez commander votre carte Vitale depuis votre compte ameli, uniquement sur le web.

Pour ouvrir votre compte, rendez-vous sur ameli.fr